

**VENTE POPULAIRE
BOIS A EXPLOITER ET BOIS A FACONNER**

FORET COMMUNALE DE MACKENHEIM

**Vendredi 7 décembre 2018 à 19 heures
dans la salle de la M.J.C. de MACKENHEIM**

Ne pas visiter les lots, en raison de battues au sanglier, le :

- 24/11/2018

- 01/12/2018

CONDITIONS DE LA VENTE

1. CLAUSES GENERALES DES VENTES DE BOIS AUX PARTICULIERS (annexées à la présente affiche)

2. CLAUSES FINANCIERES

Délais de paiement : Le paiement immédiat à la vente est demandé (chèque libellé au nom du Trésor Public) ou à défaut avant le 20/12/2018 à la Mairie. Le permis d'exploiter n'est remis qu'après le paiement.

Le prix de vente est un prix T.T.C.

3. CLAUSES PARTICULIERES

3.1. Travail dans les lots :

Les acquéreurs sont autorisés à travailler dans leurs lots dès réception du permis d'exploiter. Sauf restrictions spéciales figurant dans les clauses particulières du lot, **le travail en forêt et l'enlèvement des bois sont interdits :**

- ⇒ **Les dimanches et jours fériés.**
- ⇒ **Entre le coucher et le lever du soleil.**
- ⇒ **Les 15/12/2018, les 05, 12 et 26/01/2019 (battues aux sangliers).**

3.2. Impératif d'exploitation :

Tous les arbres marqués de la façon décrite aux clauses particulières devront être coupés. Aucun arbre non marqué, même sec ou à l'état de chablis, ne devra être exploité sauf disposition spéciale prévue aux clauses particulières.

La coupe des lierres et clématites est interdite sur tout autre arbre que ceux faisant partie des lots.

3.3. Délai d'exploitation et de vidange : 31 MARS 2019

Il ne sera pas accordé de prorogation de délai sauf exception dûment justifiée. Dans ce cas, la prorogation qui précisera l'échéance du délai supplémentaire octroyé sera établie par le Chef de Triage.

3.4. Eclaircies forêt communale de Mackenheim :

Lots 1 à 8 parcelle 33, lots 9 à 17 parcelle 32, lots 18 à 21 parcelle 31, lot 22 parcelle 24, lot 23 parcelle 17, lot 24 bosquet communal (Rue du Moulin)

Les lots sont délimités à la peinture blanche ou orange. Ils comprennent l'ensemble des arbres marqués au marteau et numérotés à la peinture, les cepées de noisetiers pointées à la couleur orange et les couronnes des arbres abattus. Les grumes plaquettées ne font pas partie des lots.

Le lots 22 est une création de chemin dans la parcelle 24 pour l'exploitation fin 2019.

Incinération des rémanents facultative

Possibilité de faire du feu en respectant une distance minimale de 5 mètres de la régénération naturelle.

Quantités et qualité non garanties.

Pour tous les lots, le port des équipements de sécurité est fortement conseillé (pantalon de bûcheronnage, casque, gants..)

L'enlèvement des bois est interdit par temps humide ou par dégel.

Tableau lots Mackenheim

3.5. Renseignements supplémentaires :

Contactez : Agent ONF - Marckolsheim
MEYER Philippe
Maison Forestière du Kohlholz
Tél. : 03.88.92.57.80 ou 06.24.12.41.38.

LE PLAN D'AMENAGEMENT



- Forêt de protection
- Réserve intégrale
- Arboretum rhénan
- Arbres remarquables
- Panneau d'information
- Parking
- Passerelle piétons
- Sentier balisé
- Ancienne Maison Forestière et ses terrains



DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Colmar

Forêt communale
de
MACKENHEIM

(302 ha 28 a)



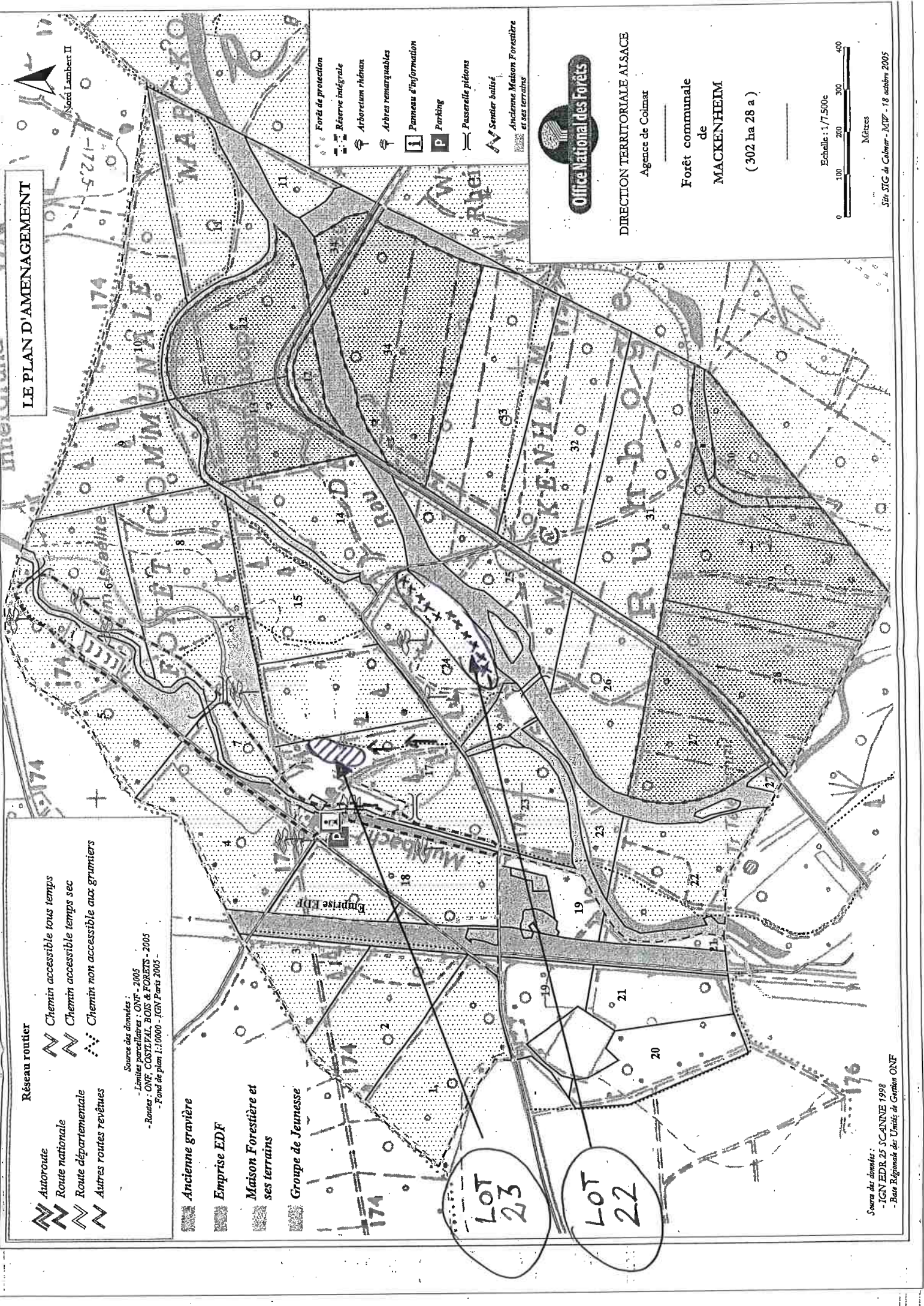
Mètres

Site STG de Colmar - MIP - 18 octobre 2005

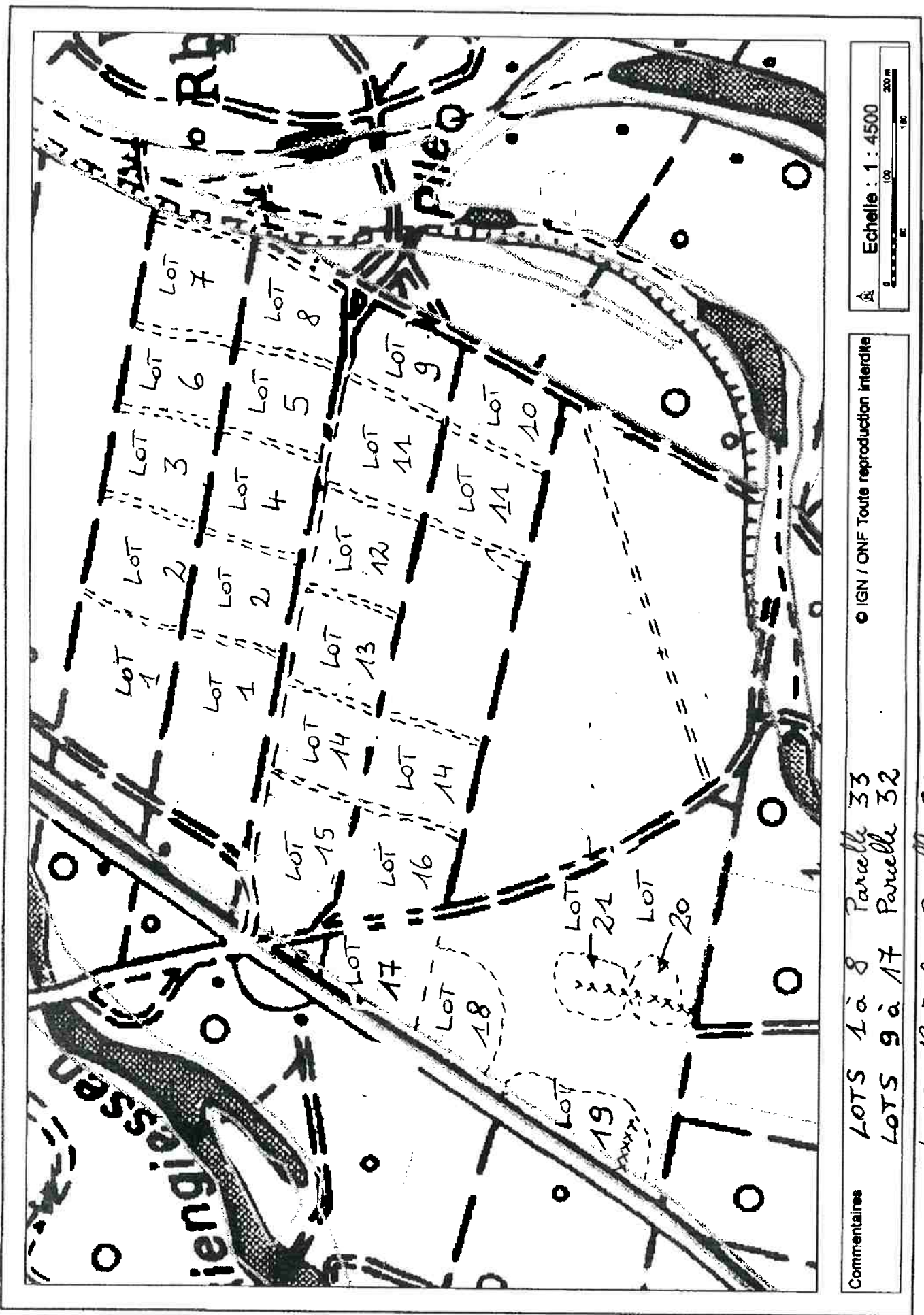
- Réseau routier
- Chemin accessible tous temps
- Chemin accessible temps sec
- Chemin non accessible aux tracteurs
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Autres routes revêtues

Source des données :
- Limites parcellaires - ONF - 2005
- Routes : ONF, COSYVAL, BOIS & FORETS - 2005
- Fond de plan 1:10000 - IGN Paris 2005 -

- Ancienne gravière
- Emprise EDF
- Maison Forestière et ses terrains
- Groupe de Jeunesse



Source des données :
- IGN EDR 25 SC-ANNE 1998
- Base Régionale des Unités de Gestion ONF



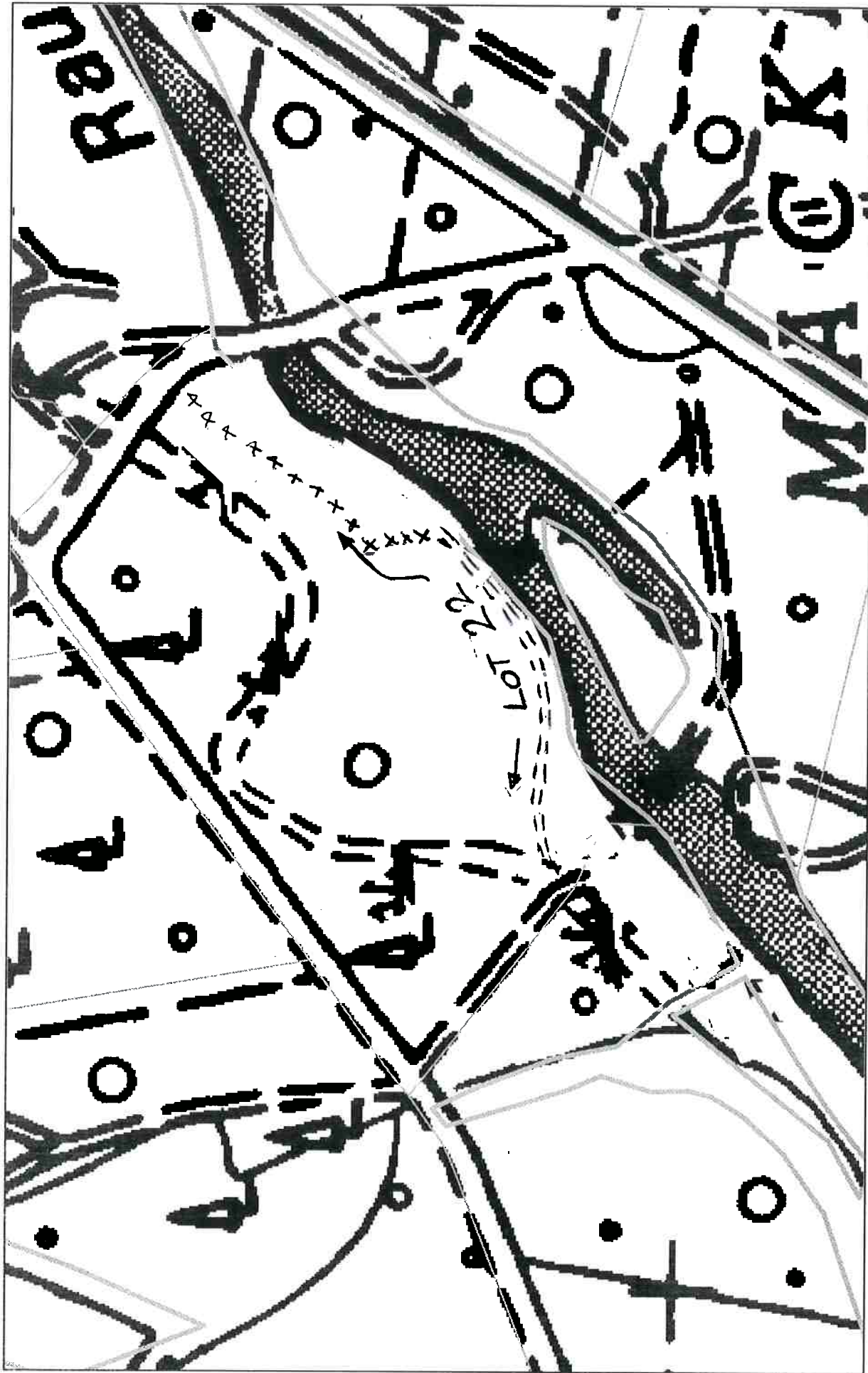
Echelle : 1 : 4500



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Commentaires
 LOTS 1 à 8 Parcelle 33
 LOTS 9 à 17 Parcelle 32

LOTS 18 à 21 Parcelle 31



Commentaires

LOT 22 parcelle 24

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Echelle : 1 : 3000

